

Bulletin d'info n° 21 Juillet 2020



ETUDE D'AMENAGEMENT PAYSAGER



La commune a missionné deux paysagistes concepteurs pour l'accompagner dans l'aménagement paysager du village. L'étude se déroule de juin à décembre 2020.



Agence nationale del'habitat







« Je veux **RÉDUIRE MA FACTURE** de chauffage en réalisant des travaux dans mon logement! »

On vous accompagne gratuitement ...

Bénéficiez du programme HABITER MIEUX de l'Anah

(une évaluation de votre logement, des conseils techniques, <u>des subventions</u>

de l'Anah et des collectivités pour financer votre projet)

ou de MaPrimeRénov'

Vous remplissez les conditions de ressources ci-contre? Référez-vous au questionnaire joint au dos



Nombres de personnes dans le ménage	1	2	3	4	5	par personne supplémentaire
PLAFOND de RESSOURCES 2020 revenu fiscal de référence	19 074 €	27 896 €	33 547 €	39 192 €	44 860 €	Plus 5 651 €

(revenu fiscal de référence inscrits sur votre demier avis d'imposition, ou situation declarative)

Contacter la communauté de communes Terre d'Eau (03.29.05.29.24) pour tout renseignement complémentaire.



Le risque de contamination de la ressource en eau souterraine par des hydrocarbures est l'un des principaux auquel chaque village doit faire face. L'eau contaminée n'est alors plus consommable. L'origine la plus fréquente est la cuve de fioul domestique enterrée, devenue poreuse, non vidée et oubliée lors de la mise en œuvre d'un nouveau mode de chauffage.

Afin d'éviter toute fuite en terre au cours du temps, la commune a décidé de s'associer avec Agrivair, pour identifier puis faire le nécessaire pour neutraliser ces cuves. La plupart du temps, la démarche consiste à vider le fond de cuve, la nettoyer avec un produit adapté, puis la remplir ensuite avec un béton caviforme inerte.

Votre intérêt est double, participer à un grand mouvement de protection de l'eau, tout en étant assuré de la gratuité de l'opération (celle-ci est financée à 100% par Agrivair).

N'hésitez-pas et contactez la Mairie, ou Agrivair directement au 03 29 07 60 30 (horaires de bureau), pour de plus amples informations.



Des séances de formation seront organisées.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 30 septembre 2020 :

Par téléphone: 03.29.08.91.40

Par mail:

mairie.mandres.sur.vair@orange.fr

Les trésoreries ne sont plus habilitées à recevoir des paiements en numéraire en dessous de 300 euros. Les buralistes suivants le sont sur notre secteur :

- La civette 38 rue de Verdun à Vittel
- L'hôtel du Nord 338 rue Division Leclerc à Contrexéville
- Tabac presse 3 cour d'Honneur à Contrexéville





Des panneaux radars de limitation de vitesse seront implantés aux entrées du village rue Machoit et rue du Chenil.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Suite au départ de Delphine, la commune recrute à mi-temps une personne ayant le BAFD ou acceptant de suivre la formation financée par la mairie, pour encadrer l'accueil périscolaire. Horaires : 7h à 8h50 - 12h00 à 14h00 - 17h10 à 19h00 les jours d'école.

Si ce poste n'est pas pourvu, l'accueil périscolaire ne pourra plus fonctionner.

26 juillet, un moment de détente agréable qui a plu à tous et demande à être renouvelé.





Vous pouvez retirer au secrétariat de mairie, 3 masques tissus par personne de plus de 11 ans.



Bloc-Notes

Mairie de Mandres

: 03.29.08.91.40.

: mairie.mandres.sur.vair@orange.fr

site: www.mandressurvair.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 15h30 à 17h30 Mercredi de 10h00 à 12h00 Vendredi de 10h00 à 12h00

Com-Com Terre d'eau

: 03.29.08.38.39. (secrétariat)

Syndicat des eaux de Bulgnéville : 03.29.09.10.89. (secrétariat)

** : 03.29.09.10.89. (secrétariat) ** : 06.72.21.92.74. (dépannage)

AGENDA

Fermeture du secrétariat de mairie : du 10 au 28 août inclus.

Réouverture le 31 août.

Remise du prix littéraire, La Plume de Vair : samedi 5 septembre

Le Maire

Info municipale de Mandres-sur-Vair : Responsable publication : Daniel THIRIAT

Impression : secrétariat de mairie